



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noëlle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Philippe RODRIGUES  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Claude LEFORT, Sylvie LAJEANNE, Linda DION, Oscar NAVARRO

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Sylvie LAJEANNE à Isabelle LE HEIN, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

**Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.**

## AVENANT N°1 AU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DL\_2023\_01\_04

Monsieur GODET expose :

L'évolution de la halte d'enfants la Ronde des Couleurs en multi accueil « Il était une fois » implique une réorganisation des temps de réunion des professionnelles des EAJE.

En effet le nouvel équipement sera ouvert 5 jours par semaine contre 4 actuellement (fermé le mercredi). Les réunions étaient organisées le mercredi en journée, le personnel de La Ronde des Couleurs remplaçait le personnel des autres établissements pour ce faire.

Nouvelle organisation :

- réunion d'équipes toutes les semaines pendant le temps de présence des enfants de 13h30 à 15h; les enfants sont pris en charge par les professionnelles de l'équipe par roulement ce qui implique qu'elles ne peuvent pas être en réunion d'équipe toutes en même temps .
- 8 réunions par an de 18h15 à 19h45, pour l'analyse de la pratique afin que les professionnelles puissent y participer toutes en même temps.

Cette organisation entraine la fermeture de l'EAJE 8 fois par an à 18h au lieu de 18h30 pour 1,2,3 Soleil et La Capucine (Il était une fois ferme toujours à 18h). Cela n'impactera qu'une minorité de familles dont le contrat d'accueil est au-delà de cet horaire.

Il est nécessaire de modifier le règlement intérieur des EAJE pour y rajouter ces 8 fermetures annuelles anticipées.

**Vu l'avis de la commission Éducation Enfance et Parentalité réunie le 5 janvier 2023**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'APPROUVER** les termes de cet avenant,
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance**

MARTIN MOTTET



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL





**DIRECTION DE L'ANIMATION**  
***Service Petite Enfance***

**AVENANT N°1**  
**au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant " La Capucine",**  
**"1,2,3 Soleil" et "Il était une fois",**  
*approuvé et rendu exécutoire par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2022.*

**Objet de l'avenant : modification des fermetures annuelles**

## **1 - ORGANISATION DES STRUCTURES**

### **1.1 - Présentation Générale**

Les établissements d'accueil du jeune enfant « 1, 2, 3, soleil », « La Capucine » et « Il était une fois » assurent pendant la journée un accueil régulier, un accueil dépannage et un accueil occasionnel.

Ils fonctionnent conformément :

- aux dispositions du Décret n°2000-762 du 1er août 2000, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le chapitre V, section 2, du titre 1er du livre II du code de la Santé Publique et de ses modifications éventuelles,
- aux dispositions du Décret n°2007-206 du 20 février 2007,
- aux dispositions du Décret n°2010-613 du 7 juin 2010,
- aux instructions en vigueur de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, toute modification étant applicable,
- aux dispositions du règlement de fonctionnement ci-après.

Suivant l'article R.2324-17 du code de la santé publique, l'établissement « veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui lui sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'il accueille. Il apporte son aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

#### **1.1.1 - Le gestionnaire**

Les établissements d'accueil du jeune enfant « 1, 2, 3 soleil » et « La Capucine » et « Il était une fois » sont gérés par la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, Hôtel de Ville, BP 4409, 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE CEDEX.  
Tél: 02 51 81 87 10.

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a souscrit une assurance en responsabilité civile des accidents susceptibles de survenir par défaut d'entretien des locaux et du matériel, ainsi que par faute de surveillance ou de service de l'équipe responsable.

Pour les autres cas, il est demandé aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile personnelle étant bien précisé qu'en aucun cas la Ville ne pourra être tenue responsable du bris ou vol d'objet appartenant aux enfants.

### **1.1.2 - L'identité des structures**

1, 2, 3, soleil	La Capucine	Il était une fois
49, avenue de beauregard 44240 La Chapelle-sur-Erdre	34 rue du Plessis 44240 La Chapelle-sur-Erdre	Bd de l'hôpital 44240 La Chapelle-sur-Erdre
Tél : 02 51 81 87 70	Tél : 02 40 72 04 74	Tél : 02 51 81 87 72

La capacité d'accueil est de 30 places pour « 1, 2, 3 soleil », de 20 places pour « La Capucine » et de 18 places pour « Il était une fois ».

Les enfants peuvent être accueillis à l'âge de deux mois et demi et jusqu'à leur quatrième anniversaire, du lundi au vendredi :

- de 7h30 à 18h30 pour « La Capucine » et « 1, 2, 3, soleil »,
- et de 8h à 18h pour « Il était une fois ».

Les accueils sont de type régulier, occasionnel, de dépannage ou d'urgence.

Les fermetures annuelles sont :

- trois semaines l'été ;
- une semaine à la période de Noël ;
- certains ponts ;
- 4 journées pédagogiques par an.
- **8 fermetures à 18h au lieu de 18h30**

Des fermetures exceptionnelles avant l'heure habituelle ont lieu les veilles de Noël, du jour de l'an et de la fermeture estivale. Toute fermeture exceptionnelle sera signalée aux familles.

Exceptionnellement, les enfants pourront être regroupés sur une seule structure avec des professionnels référents de chaque établissement.

*approuvé et rendu exécutoire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 janvier 2023.*

**Le Maire**

**Fabrice ROUSSEL**